

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 772**18 octobre 1999****SOMMAIRE**

Alexandre, S.à r.l., Luxembourg	page 37011	Ferrocommerz S.A., Luxembourg	37050
Ariane S.A., Luxembourg	37022	Feuerstein Anlagen S.A., Luxembourg	37050
Arkos International Holding S.A., Luxembourg	37020	F.I.L. Casa International S.A., Luxembourg	37049
Arte et Logis Luxembourg, S.à r.l., Elvange (Mondorf)	37021	FILUX, Compagnie Financière Luxembourg S.A.,	
Artinvest S.A., Luxembourg	37022	Luxembourg	37031
Atlantic Trading, S.à r.l., Godrange	37022	Finance TB S.A., Luxembourg	37052
Augesons Finance S.A., Luxembourg	37024	Financière du Lys S.A., Luxembourg	37052
A-Z Events Production S.A., Luxembourg	37010	Finaninvest Holding S.A., Kehlen	37041
Bärflur S.A., Luxembourg	37010	Fingen S.A., Luxembourg	37050, 37051
BBCP, S.à r.l., Luxembourg	37023, 37024	Flamierge Finance S.A., Luxembourg	37051
Bell S.A., Luxembourg	37011	FMC Finance S.A., Luxembourg	37051
Benet Luxembourg S.A., Luxembourg	37028	Fontainebleau Holding S.A., Luxembourg	37052
Berger Trust Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	37031	Formula Partners S.A., Luxembourg	37040
B.P.I.I. S.A., Luxembourg	37029	Forum International S.A., Luxembourg	37043, 37044
BP Lux Fund, Fonds Commun de Placement, Luxbg	37024	Forus Holding S.A., Luxembourg	37052
Cameo Investissement S.A., Luxembourg	37030	FTI Holding S.A., Luxembourg	37053
Carl Kliem S.A., Luxembourg	37025	FTI Investissement S.A., Luxembourg	37053
Centiem Ouest, S.à r.l., Luxembourg	37031	Ganeca Holding S.A., Luxembourg	37053
Clarins Luxembourg S.A., Luxembourg	37027	Garage Castermans, S.à r.l., Rollingen/Mersch	37044, 37045
Cobasol, S.à r.l., Luxembourg	37029	G.B.D. S.A., Luxembourg	37054
COMINHOLDING, Compagnie Internationale Holding		George Town Technologies S.A., Luxembourg	37055
S.A., Luxembourg	37032	Gesecalux S.A., Luxembourg	37049
Como S.A., Luxembourg	37030	G.I.I. S.A., Luxembourg	37053
Compagnie des Marbres S.A., Luxembourg	37034	Graficom S.A., Luxembourg	37053
Compagnie Européenne de l'Acier S.A., Luxembourg	37028	Guymon Holding S.A., Luxembourg	37054
Compagnie Internationale d'Outremer, INTEROUTRE-		G.X.B. S.A., Luxembourg	37054
MER S.A., Luxembourg	37034	Helsa Holding S.A., Luxembourg	37056
Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., Luxem-		ICORI, Impresa Costruzioni Ricostruzioni Estero,	
bourg	37033	S.à r.l., Luxembourg	37055
Construct International S.A., Luxembourg	37035	Institut Commercial Industriel S.A., Luxembourg ...	37054
Controifida Italia (Soparfi) S.A., Luxembourg	37033	Intercharter S.A., Luxembourg	37055
Cosmos Lux International, Sicav, Luxembourg	37035	International Welfare Development S.A., Luxem-	
Crissois S.A., Luxembourg	37031	bourg	37047, 37048
CTP Contrapart Packaging, S.à r.l., Luxembourg	37032	Interpack S.A., Bettembourg	37046, 37047
Danube Holding S.A., Luxembourg	37033	Intertec Corporation, S.à r.l., Bertrange	37055
DB Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37035	Kermadec S.A., Luxembourg	37052
Desiderata Holding S.A., Luxembourg	37035	(D')Krapperten, S.à r.l., Steinfort	37036
Desmag S.A., Luxembourg	37036	Lazuli S.A., Luxembourg	37056
Diamer Invest Holding S.A., Luxembourg	37036	Paintly S.A.	37012
Domino Trading, S.à r.l., Dudelange	37036	Promac S.A.	37010
E.B. S.A., Luxembourg	37037	Py International S.A., Esch-sur-Alzette	37010
Energy Venture Capital S.A., Luxembourg	37036	Stargate Holding S.A., Luxembourg	37010
Erbe Finance S.A., Luxembourg	37037	Steel Building Company S.A.	37011
Esch Rochade/Reine, A.s.b.l., Esch an der Alzette ...	37017	St. Michel Groupe S.A., Luxembourg	37012
Espace Ariane Immobilière S.A., Luxembourg	37038	Suerte Holding S.A., Luxembourg	37013
Espressoconomy S.A., Luxembourg	37037	Tamana Holding S.A., Luxembourg	37014
Euro-Asco, S.A., Bettembourg	37038	Taxis Beckers, S.à r.l., Mersch	37014
Euro-Asco, S.à r.l., Bettembourg	37038	Technogroup S.A., Luxembourg	37014
Euro F.D. Holdings S.A., Luxembourg	37038	Tempesta S.A., Luxembourg	37014
Euro Ifa Group S.A., Luxembourg	37038	Terrasia S.A., Luxembourg	37012
Europ Continents Holding S.A., Luxembourg	37040	Tong International S.A., Luxembourg	37015
European Automotive Investment Company S.A.,		Tradest S.A., Luxembourg	37015
Luxembourg	37039	Transatlantic Equity S.A., Luxembourg	37015
European Hotel Finance (Luxembourg), S.à r.l., Lux-		Transatlantic Shareholding	37014
embourg	37040	Tresco International S.A., Luxembourg	37015
Europe S.A., Luxembourg	37045	Traser S.A., Luxembourg	37016
Evolution, Sicav, Luxembourg	37049	Usine de Wecker, S.à r.l., Grevenmacher	37016
Exor Group S.A., Luxembourg	37048	Valli & Valli International S.A., Luxembourg	37016
FDR Gestion S.A., Luxembourg	37049		

A-Z EVENTS PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 63, rue de Clausen.

FIDEX-AUDIT, S.à r.l. démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 octobre 1999.

FIDEX-AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 529, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46345/783/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 1999.

BÄRFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 47.679.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 17 septembre 1999, que le Conseil d'Administration a pris entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer, avec effet immédiat le siège social de la société du 65, avenue de la Gare aux 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

R. Tonelli

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1999, vol. 529, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46346/043/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 1999.

PROMAC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.290.

Dénonciation de siège

Par la présente la société BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société PROMAC S.A., R. C. Luxembourg B 46.290,

de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 1999.

L. Benoy.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 529, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46489/614/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 1999.

Py INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 8, place de la Paix.

FIDEX-AUDIT, S.à r.l. démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 octobre 1999.

FIDEX-AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 529, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46490/783/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 1999.

STARGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.620.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 9 juillet 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 1999, volume 843, folio 27, case 3, que la société anonyme STARGATE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 39.620, constituée suivant acte notarié reçu en date du 28 janvier 1992, publié au Mémorial C, numéro 334 du 4 août 1992 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors, au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme STARGATE HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 1999.

Signature.

(36801/239/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

STEEL BUILDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.457.

Dénunciation de siège

Par la présente la société BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société STEEL BUILDING COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 49.457,

de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

L. Benoy.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 529, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46520/614/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 1999.

BELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2015 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

Par la présente, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS donne sa démission comme commissaire aux comptes de la société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

B. Abbate

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 529, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46590/746/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 1999.

ALEXANDRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1133 Luxembourg, 15, rue des Ardennes.

Par la présente, le soussigné Guy Schiltz démissionne avec effet à ce jour de son poste de liquidateur de la société ALEXANDRE, S.à r.l. en liquidation, ayant eu son siège à Luxembourg, 15, rue des Ardennes.

Comme le siège de la société n'est, de fait, plus établi à Luxembourg, 15, rue des Ardennes depuis plusieurs années, le siège de la société ALEXANDRE, S.à r.l., en liquidation, est également dénoncé en droit et ceci avec effet immédiat.

G. Schiltz.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46571/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 1999.

STEEL BUILDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue J. Bertholet.

Par la présente, Monsieur L. Benoy donne sa démission avec effet immédiat en tant que commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

L. Benoy.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 529, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46521/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 1999.

ST. MICHEL GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.317.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(36802/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

ST. MICHEL GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.317.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

(36803/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

ST. MICHEL GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.317.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

(36804/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

ST. MICHEL GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.317.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(36805/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

PAINTLY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.212.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 6 octobre 1999 que la société HARRIMAN HOLDINGS INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société PAINTLY S.A.

Luxembourg, le 6 octobre 1999.

HARRIMAN HOLDINGS INC

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46738/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 1999.

PAINTLY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.212.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 6 octobre 1999 que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège de la société PAINTLY S.A. au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société le 6 octobre 1999 que la FIDUCIAIRE ITP S.A. démissionne avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société PAINTLY S.A.

Livange, le 6 octobre 1999.

FIDUCIAIRE ITP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46739/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 1999.

TERRASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 20.573.

Constituée le 22 juin 1983 suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 224 du 7 septembre 1983.

Statuts modifiés en date du 28 avril 1998 suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 1999

Première résolution

Suite à la démission de Madame Carine Ravert de son poste de Commissaire aux comptes, l'Assemblée à l'unanimité ratifie la nomination de la société DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l. pour achever le mandat en cours, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2001.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36815/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

SUERTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.657.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour SUERTE HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric C. Royemans

(36807/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

SUERTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.657.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour SUERTE HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric C. Royemans

(36808/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

SUERTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.657.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour SUERTE HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric C. Royemans

(36808A/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

SUERTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.657.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour SUERTE HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric C. Royemans

(36809/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

SUERTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.657.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour SUERTE HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric C. Royemans

(36810/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

TAMANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.466.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour TAMANA HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric C. Royemans

(36811/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

TAXIS BECKERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7554 Mersch, 10, rue de Pettingen.
R. C. Luxembourg B 45.526.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 2 août 1999, vol. 124, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1999.

Signature.

(36812/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

TECHNOGROUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 67.079.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 mai 1999 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de la société CAFINALUX S.A. comme administrateur de la société à partir du 30 avril 1999.

Madame Angela Cuciniello est nommée nouvel administrateur pour achever le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 23 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration
Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(36813/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

TEMPESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.869.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour TEMPESTA S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric C. Royemans

(36814/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

TRANSATLANTIC SHAREHOLDING.**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, volume 117S, folio 86, case 11, que la société TRANSATLANTIC SHAREHOLDING a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1999.

Signature.

(36820/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

TONG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.630.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1999.

(36817/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

TRADEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, boulevard de la Liberté.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 6 juillet 1999, enregistré à Capellen en date du 8 juillet 1999, volume 416, folio 7, case 7,

- que l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société et a prononcé sa mise en liquidation à compter de ce jour.

- que l'assemblée a décidé de fixer le nombre des liquidateurs à un.

Elle a appelé à cette fonction Monsieur Frank Nys, comptable, demeurant à B-Anvers, qui a déclaré vouloir accepter ce mandat.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conférés.

Capellen, le 27 juillet 1999.

Pour extrait conforme

A. Biel

(36818/203/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

TRANSATLANTIC EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juillet 1999

Il résulte du conseil d'administration du 22 juillet 1999 que:

La démission de Monsieur Gérard Matheis de son poste d'administrateur de la société a été acceptée avec effet à dater de la présente réunion du Conseil d'Administration.

Monsieur Christian Bühlmann demeurant au 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster, a été nommé administrateur de la société avec effet à dater de la présente réunion du Conseil d'Administration.

La ratification de la nomination de Monsieur Christian Bühlmann, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 22 juillet 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36819/729/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

TRESCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 12.506.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(36822/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

TRASER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 65.683.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 mai 1999 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de la société CAFINALUX S.A. comme administrateur de la société à partir du 30 avril 1999.

Madame Angela Cuciniello est nommée nouvel administrateur pour achever le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 23 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration
Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 3, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(36821/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

USINE DE WECKER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6730 Grevenmacher, 25, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 5.542.

Auszug

Die Gesellschafterversammlung der société à responsabilité limitée USINE DE WECKER, S.à r.l. mit Sitz in L-6730 Grevenmacher, 25, Grand-rue, vom 18. Mai 1999 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschaftversammlung beschliesst einstimmig, Herrn Franz-Josef Irnich, Dipl.-Ingenieur, wohnhaft in D-52393 Hurtgenwald, Antoniusstrasse 4 als Geschäftsführer der USINE DE WECKER, S.à r.l. zu bestellen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig, die Herren K.J. Rath-Nagel und H.P. Esser mit sofortiger Wirkung als Fondés de pouvoir und Délégués du Gérant abzuverufen.

Herr Pierre Thelen ist wegen Todesfall ausgeschieden.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig, folgende Personen auf unbestimmte Zeit zu Fondés de pouvoir der USINE DE WECKER, S.à r.l. zu bestimmen:

- a) Herr Hernest Peter Anton Albert, Kaufmännischer Leiter, wohnhaft zu D-35745 Herborn, Sperlingsweg 10;
- b) Herr Klaus Pierre Warken, Angestellter, wohnhaft zu L-6715 Grevenmacher, 37, rue Boland,
- c) Herr Hubert Weiss, Angestellter, wohnhaft zu D-52353 Düren, Frohnhofstrasse 6.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestimmt, dass gemäss Artikel 9 der Statuten die Gesellschaft USINE DE WECKER, S.à r.l. rechtsgültig vertreten wird entweder durch die gemeinsamen Unterschriften des Geschäftsführers und eines Fondé de Pouvoir oder durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Fondés de Pouvoir.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 1999, vol. 166, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautenden Auszug der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehr erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 22. Juli 1999.

J. Gloden.

(36823/213/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

VALLI & VALLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.068.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 1999

Le siège social de la société est transféré au
23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
Pour VALLI & VALLI INTERNATIONAL S.A.
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36824/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

ESCH ROCHADE/REINE, Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: Esch an der Alzette, 44, rue Large.

STATUTEN

Durch die Unterzeichneten

1. Joseph Allmann
2. Pierre Baskewitsch
3. Nicolas Brachmann
4. Claude Conter
5. John Hentges
6. Armand Kessler
7. Lucien Kessler
8. Roland Kirchen
9. Marc Lang
10. Paul Roller
11. Raymond Schneider
12. Theo Scholtes
13. Alain Thoma
14. Alex Verlaine

wurde die Gründung einer eingetragenen Vereinigung ohne Gewinnzweck (e. V. / frz. a.s.b.l.) beschlossen, welche durch die folgenden Statuten verwaltet wird:

Kapitel I: Bezeichnung, Sitz, Dauer und Zweck des Vereins

Art. 1. Der am ersten April 1924 in Esch an der Alzette gegründete Verein trug den Namen SCHACHKLUB ESCH/ALZETTE. Seit der Fusion am 25.8.1940 mit dem Schachverein ROCHADE lautete der Vereinsname CERCLE D'ECHECS ESCH/ROCHADE. Durch die Fusion am 22.7.1999 mit dem Schachverein ESCH/REINE lautet der neue Vereinsname ESCH ROCHADE/REINE, Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Art. 2. Der Vereinssitz befindet sich in Esch an der Alzette.

Art. 3. Die Dauer des Vereins ist unbeschränkt.

Art. 4. Ziel der Vereinigung ist das Ausüben und Fördern des Schachsports, sowie die Beteiligung der Vereinsmitglieder an nationalen und internationalen Schachveranstaltungen. Sie ist an den Luxemburger Schachverband angeschlossen (FLDE). Sie muss in politischer (gewerkschaftlicher) und religiöser Hinsicht neutral sein.

Kapitel II: Mitgliedschaft, Ein- und Austrittsbedingungen, Beiträge**Art. 5.**

a) Der Verein begreift:

Membres «actifs»

Membres «donateurs»

Membres «honoraire».

b) Wahlberechtigt sind nur Membres «actifs» ab 15 Jahren unter der Voraussetzung, dass sie ihren Jahresbeitrag bezahlt haben und ihre Mitgliedschaft von der Generalversammlung bestätigt worden ist.

c) Membres «donateurs» sind solche Mitglieder, welche den Verein nur materiell unterstützen, ohne aktiv in das Vereinsleben einzugreifen.

d) Membres «honoraire» werden auf Vorschlag des Vorstandes von der Generalversammlung für die dem Verein geleisteten Dienste ernannt. Auch sie greifen als Ehrenmitglieder nicht in das Vereinsleben ein.

Art. 6. Der Antrag um Aufnahme in den Verein erfolgt an den Vorstand. Die Annahme oder Ablehnung von Mitgliedern durch den Vorstand bedarf der Bestätigung durch die nächstfolgende Generalversammlung (einfache Mehrheit). Die Generalversammlung ist souverän.

Art. 7. Der Jahresbeitrag wird von der alljährlichen Generalversammlung festgelegt. Keine anderen finanziellen Verpflichtungen sollten von Vereinsmitgliedern verlangt werden.

Der Vorstand kann in besonderen Fällen ein Mitglied, welches sich in finanziellen Schwierigkeiten befindet, von der Zahlung des Jahresbeitrags freistellen.

Art. 8. Vereinsmitglieder können durch Einreichen einer Erklärung aus dem Verein austreten. Es gelten als ausgeschieden alle Mitglieder, welche seit mindestens zwölf Monaten das Zahlen der Mitgliedsbeiträge verweigert oder unterlassen haben.

Die Mitgliedschaft kann auch durch Ausschluss entzogen werden. Ein Ausschluss kann durch Zweidrittelmehrheit der Generalversammlung im folgenden Fall erfolgen:

– Missachtung der Statuten.

Aus gleichem Grund kann der Vorstand, nach Anhörung des Beschuldigten, durch 2/3-Mehrheit die zeitweilige Aufhebung der Mitgliedschaft bis zur Beschlussfassung der Generalversammlung beschliessen. Diese Aufhebung erlischt mit dem definitiven Bescheid der Generalversammlung.

Art. 9. Bei Austritt oder Ausschluss besitzen die betroffenen Mitglieder kein Anrecht auf etwaigen Besitz des Vereins oder auf bereits gezahlte Mitgliedsbeiträge.

Art. 10. Der Jahresbeitrag der Membres «actifs» und «donateurs» wird durch die Generalversammlung auf Vorschlag des Vorstandes festgelegt. Die Beitragsquittung gilt als Mitgliedskarte. Der Jahresbeitrag darf ein Maximum von 5.000,- LUF oder dessen Gegenwert in Euro nicht überschreiten.

Der Beitrag der Membres «actifs» muss jedes Jahr spätestens vor Beginn der neuen Meisterschaft (Datum das jedes Jahr von der FLDE festgelegt wird und dem Tag entspricht wo der Verein die Spielerlisten abgeben muss) eingezahlt sein, um spielberechtigt zu sein.

Kapitel III: Der Vorstand

Art. 11. Die Vereinigung wird vom Vorstand geleitet, welcher aus mindestens 5 Mitgliedern besteht. Der Vorstand besteht aus einem Präsidenten, einem Vize-Präsidenten, einem Sekretär, einem Kassierer und den Beisitzenden.

Der Vorstand wird in geheimer Wahl durch einfache Stimmenmehrheit von der Generalversammlung für zwei Jahre bestimmt. Die austretenden Vorstandsmitglieder sind von rechtswegen Kandidaten für die Neuwahl. Jeder der Vorstandsmitglieder kann durch einen Entschluss der Generalversammlung (2/3-Mehrheit der anwesenden Mitglieder) seines Amtes enthoben werden.

Jedes Vorstandsmitglied, mit Ausnahme des Präsidenten, muss wenigstens ein Jahr lang aktives Mitglied des Vereins sein. Jedes Vorstandsmitglied wird einzeln gewählt. Bei Stimmengleichheit finden zwischen den betreffenden Kandidaten weitere Wahlgänge statt.

Das Vorstandsmandat erstreckt sich auf 2 Jahre, jedoch scheidet alljährlich die Hälfte der Vorstandsmitglieder aus. Die Austrittsserien sind:

- a) Präsident, Kassierer und die Hälfte der Beisitzenden,
- b) Vize-Präsident, Schriftführer und die Hälfte der Beisitzenden.

Bei der Generalversammlung im Jahre 2000 wird bei der Austrittsserie b) begonnen.

Ein während seiner Amtszeit austretendes Vorstandsmitglied kann nur durch ein anderes gewähltes Vorstandsmitglied ersetzt werden.

Der Vorstand bestimmt über die Ausführung der im Interesse des Vereins erforderlichen Arbeiten. Er darf Spezialkommissionen einsetzen oder einzelne Mitglieder mit Spezialaufgaben beauftragen. Den Versammlungen dieser Spezialkommissionen wohnt wenigstens ein Vorstandsmitglied bei.

Art. 12. Die Vorstandssitzungen werden vom Präsidenten oder von dessen Stellvertreter einberufen. Der Vorstand ist nur beschlussfähig wenn die Hälfte der Vorstandsmitglieder anwesend ist. Die Einladung erfolgt schriftlich mit kompletter Tagesordnung 3 Tage vor der betreffenden Sitzung.

Beschlüsse werden durch einfache Mehrheit der Anwesenden gefasst. Bei Stimmengleichheit kommt die Angelegenheit auf die Tagesordnung der nächsten Sitzung. Erfolgt auch hier keine Mehrheit, so gilt der Antrag als endgültig abgelehnt.

Die Abstimmung erfolgt durch Handaufheben. Auf Verlangen muss geheim abgestimmt werden.

Der Sekretär führt Buch über die Beschlüsse des Vorstandes. Er hält die Namen der Anwesenden fest, die Tagesordnung, sowie die getroffenen Entscheidungen. In der darauffolgenden Sitzung wird der Sitzungsbericht vorgelegt und von Präsident und Sekretär nach Verabschiedung unterschrieben.

Der Vorstand verfügt über alle Befugnisse zur Verwaltung des Vereins. Er vertritt die Interessen des Vereins in allen juristischen und ausserjuristischen Angelegenheiten. Er kann unter eigener Verantwortung verschiedene seiner Befugnisse an andere Klubmitglieder delegieren. Der Vorstand stellt die Spielerlisten auf, arbeitet Reglemente aus, ruft die Generalversammlung ein, bestimmt deren Tagesordnung, vollzieht deren Beschlüsse und wacht über die Befolgung der Statuten.

Der Vorstand muss anlässlich der alljährlichen Generalversammlung den Finanzbericht des vergangenen Jahres zur Abstimmung vorlegen.

Der Präsident leitet die Vorstandssitzungen. Sein Stellvertreter ist der Vize-Präsident oder das älteste anwesende Vorstandsmitglied. Die gesamte Korrespondenz ist dem Vorstand in der nächsten Sitzung zur Einsicht vorzulegen.

Der Vorstand verwaltet das Vereinsvermögen. Dem Kassierer werden bestimmte Aufgaben der laufenden Geschäfte zur selbstständigen Erledigung übertragen. Sämtliche grössere Ausgaben sind vorher vom Vorstand zu genehmigen. Der Vorstand kann zu jeder Zeit Berichterstattung über die getätigten Einnahmen und Ausgaben verlangen.

Kapitel IV: Die Generalversammlung

Art. 13. Alle Mitglieder müssen mindestens 14 Tage vor der Generalversammlung die Einladung schriftlich erhalten haben. Dieselbe muss die Tagesordnung beinhalten.

Die ordentliche Generalversammlung findet jeweils im Monat Mai statt. Eine Spielerversammlung findet im September statt.

Der Vorstand kann jederzeit, falls erforderlich, eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Die Einladungsfrist beträgt 8 Tage.

Die Tagesordnung wird vom Vorstand festgelegt. In dieselbe müssen alle schriftlichen Anträge der Mitglieder aufgenommen werden.

Auf schriftlichen Antrag von 1/5 der aktiven wahlberechtigten Mitglieder muss der Vorstand innerhalb von 30 Tagen eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Die gewünschte Tagesordnung muss dem Antrag beigefügt sein.

Angelegenheiten, die bei der Einberufung der Sitzung nicht auf der Tagesordnung standen, dürfen zur Verhandlung und Beschlussfassung nur dann zugelassen werden, wenn die Mehrheit der anwesenden Mitglieder hierzu seine Zustimmung gibt.

Die Befugnisse der Generalversammlung sind:

Die Statuten zu ändern

Die Jahresabrechnung und den Tätigkeitsbericht zu genehmigen

Kassenrevisoren zu bestimmen, welche nicht dem Vorstand angehören dürfen

Dem Vorstand Entlastung zu erteilen

Die Aufnahme neuer Mitglieder zu bestätigen

Den Titel «Membre honoraire» an die vom Vorstand vorgeschlagenen Kandidaten zu verleihen

Die Medaille «Membre méritant» an die vom Vorstand vorgeschlagenen Kandidaten zu verleihen

Das Vereinslokal festzulegen

Den Jahresbeitrag der aktiven Mitglieder zu bestimmen

Die Vorstandsmitglieder zu wählen

Alle Beschlüsse zu treffen, welche nicht im Bereich des Vorstandes liegen.

Die Leitung der Generalversammlung liegt in den Händen des Präsidenten oder seines Stellvertreters.

Die Abstimmungen erfolgen grundsätzlich geheim.

Die Generalversammlung ist beschlussfähig wenn die Hälfte der Mitglieder plus eins (Vorstandsmitglieder eingeschlossen) anwesend sind.

Diese Bedingung gilt ebenfalls für eine ausserordentliche Generalversammlung.

Wenn jedoch die Generalversammlung (oder ausserordentliche Generalversammlung) schon einmal zusammengetreten war ohne beschlussfähig zu sein, so ist sie nach einer zweiten und letzten Einberufung mit gleicher Tagesordnung und ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden wahlberechtigten Mitglieder immer beschlussfähig.

Die Generalversammlung (oder ausserordentliche Generalversammlung) entscheidet mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden aktiven Mitglieder mit Ausnahme des in Artikel 15 vorgesehenen Falles, sowie bei Abänderung der Statuten. Bei Artikel 15 oder bei Abänderung der Statuten müssen a) 2/3 der Membres «actifs» anwesend sein; b) eine 2/3-Mehrheit für die Änderung stimmen. Bei einer zweiten Generalversammlung mit gleicher Tagesordnung ist die Zahl der anwesenden Mitglieder unbedeutend, eine 2/3-Mehrheit der anwesenden Mitglieder jedoch noch immer erforderlich. Eine letztgenannte Abänderung der Statuten muss jedoch zwecks Homologation dem Zivilgericht vorgelegt werden.

Jede Statutenänderung muss spätestens einen Monat nach Datum der Generalversammlung im Mémorial veröffentlicht sein.

Die Entscheidungen der Generalversammlung werden vom Schriftführer in einem Bericht festgehalten, welcher allen aktiven Mitgliedern innerhalb eines Monats schriftlich zugesandt wird oder im Lokal zur Einsicht liegt.

Kapitel V: Die Geschäftsführung und Buchführung

Art. 14. Das Vereinsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Den mindestens zwei von der Generalversammlung gewählten Kassenrevisoren steht jederzeit das Recht zu Einblick in die Kassenbücher zu nehmen. Ihre Ernennung erfolgt für ein Jahr. Sie legen der Generalversammlung einen Bericht vor.

Kapitel VI: Die Auflösung des Vereins

Art. 15. Der SCHACHVEREIN ESCH ROCHADE/REINE kann nicht aufgelöst werden solange ihm noch fünf aktive Mitglieder angehören. Wird die Mitgliedschaft von 5 unterschritten, so bleibt der Verein trotzdem noch während 2 Jahren bestehen. Bekommt der Verein während diesen 2 Jahren keine neuen Mitglieder, so gilt er als automatisch aufgelöst. In diesem Falle verfällt das Reinvermögen und das Inventar des Vereins den sozialen Einrichtungen der Gemeinde Esch an der Alzette.

Kapitel VII: Verschiedenes

Art. 16. Alle lizenzierten Vereinsmitglieder bleiben den Bestimmungen der FLDE unterworfen. Über materielle Neuanschaffungen entscheidet der Vorstand. Alle dem Verein gehörenden Materialien stehen ausschliesslich den aktiven Mitgliedern zur Verfügung.

Für alle nicht vorgesehenen Fälle ist der Vorstand zuständig.

Es gelten die Bestimmungen betreffend die A.S.B.L wie sie im Gesetz vom 21. April 1928, abgeändert durch das Gesetz vom 22.2.1984 und das Gesetz vom 4.3.1984, im Mémorial A nachzulesen sind.

Kapitel VIII: Übergangsbestimmungen

Art. 17. Eine Vereinbarung, welche von den beiden Vorständen ebenfalls am 22.7.1999 unterzeichnet wurde, setzt die bis zur nächsten Generalversammlung geltenden Übergangsbestimmungen fest.

Der Vorstand des Schachvereins ESCH ROCHADE/REINE

J. Allmann, P. Baskewitsch, N. Brachmann, C. Conter, J. Hentges, A. Kessler, L. Kessler, R. Kirchen, M. Lang, P. Roller, R. Schneider, T. Scholtes, A. Thoma, A. Verlaine.

Unterschriften.

Vereinbarung

Bis zur ordentlichen Generalversammlung vom Mai des Jahres 2000. verwalten je 7 Vorstandsmitglieder der beiden Vereine den neuen Verein. Es handelt sich hierbei namentlich um folgende Personen: Allmann Joseph, Brachmann Nicolas, Conter Claude, Kirchen Roland, Lang Marc, Schneider Raymond, Scholtes Theo, Baskewitsch Pierre, Hentges John, Kessler Armand, Kessler Lucien, Roller Paul, Thoma Alain und Verlaine Alex.

Die Posten des Präsidenten, des Vize-Präsidenten, des Schriftführers und des Kassierers werden von dem neuen Vorstand an verschiedene Vorstandsmitglieder vergeben. Dies erfolgt gegebenenfalls durch eine geheime Wahl.

Die Bilanzen der beiden Vereine werden auf das Datum vom 1.1.1999 zusammengeführt. Verschiedene von den beiden Vereinen eingegangenen finanziellen Verpflichtungen werden von dem neuen Verein als gemeinsame Ausgaben getragen. Es handelt sich hierbei um:

- Verpflichtung eines Jugendtrainers
- Freundschaftsturnier (tournoi de l'amitié du 75^{ème} anniversaire)
- Broschüre

Der Druck der Broschüre wird grösstenteils von der Werbung, von Sponsoren und Spendern getragen

- Festessen für diejenigen Leute die dem Verein ESCH/ROCHADE bei der Organisation der Festlichkeiten und der Veranstaltungen zum 75jährigen Bestehen geholfen haben
- Akademische Sitzung.

Offizieller Training- und Spielsaal ist das Lokal gelegen in Esch an der Alzette, 44, rue Large. Das Lokal gelegen in der Brouschschule dient als Ausweichlokal für die Mannschaftsmeisterschaft. Der Vereinsitz ist das offizielle Spiellokal.

Der neue Verein organisiert am 26.3.2000 das Turnier «De Minettsdapp» nimmt im Jahre 2000 am Escher Sport- und Spielfest teil, verpflichtet sich Werbung für den Schachsport in der Alzettestrasse zu tun und die Escher Stadtmeisterschaft weiterzuführen.

Das von Herrn Kessler Lucien initiierte Jugendturnier wird weitergeführt.

Der Jahresbeitrag einschliesslich der Lizenz wird aus Vereinfachungsgründen von den beiden Vereinen bei ihren jeweiligen Mitgliedern aufgehoben. Der Beitrag wurde von den beiden Vereinen unterschiedlich festgesetzt.

Die Spielerliste sowie die Zahl der an der Mannschaftsmeisterschaft teilnehmenden Mannschaften werden vom Vorstand festgesetzt und in der im September 1999 stattfindenden Spielerversammlung vorgestellt.

Vorstand ESCH/ROCHADE

C. Conter	M. Lang
R. Kirchen	T. Scholtes
J. Allmann	N. Brachmann
R. Schneider	

Vorstand ESCH/REINE

J. Hentges	A. Thomas
P. Roller	L. Kessler
P. Baskewitsch	A. Kessler
A. Verlaine	

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(36854/999/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

AKROS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.037.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée AKROS INTERNATIONAL HOLDING S.A. en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 27.037.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 10 décembre 1987, publié au Mémorial C, numéro 55 du 3 mars 1988. La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 279 du 25 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Federico Franzina, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Santoemma, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Vittorio Castellani, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur le point à l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Nomination de trois nouveaux liquidateurs en remplacement des trois liquidateurs démissionnaires.

Ensuite l'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après avoir délibéré, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale nomme trois nouveaux liquidateurs, à savoir:

- Madame Sandiana Amati, conseiller, demeurant à Milan,

- Monsieur Alessandro Daffina, conseiller, demeurant à Milan,
- Monsieur Alfredo Frangini, avocat, demeurant à Milan.

En remplacement des trois liquidateurs démissionnaires, savoir Messieurs Marco Honneger, administrateur de sociétés, demeurant à Milan, Patrick Pera, administrateur de sociétés, demeurant à Milan, Oscar Zannoni, administrateur de sociétés, demeurant à Milan.

Les nouveaux liquidateurs ainsi nommés ont la même mission que les trois liquidateurs démissionnaires, à savoir:

– réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif et, dans l'exercice de leurs mission, les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et ils peuvent se référer aux écritures de la société. Les liquidateurs pourront, sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Les liquidateurs pourront engager la société en liquidation sous leur signature conjointe et sans limitation.

Ils disposent de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

La question de la décharge aux liquidateurs démissionnaires sera examinée à la clôture de la liquidation.

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix des présents et des représentés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président a levé la séance.

Dont acte, fait et passé aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire ne demandant à signer.

Signé: F. Franzina, C. Santoiemma, V. Castellani, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 118S, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

J. Delvaux.

(36857/208/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

ARTE ET LOGIS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange (Mondorf), 29, cité Waertzgaertchen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ARTE ET LOGIS, S.à r.l., avec siège social à Delme (France), ici représentée par son gérant ayant qualité de l'engager par sa seule signature Monsieur Jean-Jacques Colombero, gérant de société, demeurant à Delme;

2) Monsieur Jean-Jacques Colombero, prénommé, agissant en son nom personnel;

3) Monsieur Luc Duhaut, directeur commercial, demeurant à Luxembourg,

lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société ARTE ET LOGIS LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 404, du 24 août 1995, ont requis le notaire instrumentaire d'acter leur résolution suivante:

Résolution

Les comparants décident de transférer le siège social de la société de L-1727 Luxembourg, 58, rue Arthur Herchen à L-5692 Elvange (Mondorf), 29, cité Waertzgaertchen.

En conséquence ils décident de modifier l'article 2.- alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Elvange.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-J. Colombero, L. Duhaut, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 118S, fol. 60, case 3.

Pour expédition, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

J.-P. Hencks.

(36875/216/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

ARTE ET LOGIS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange (Mondorf), 29, cité Waertzgaertchen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(36876/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

ARIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.969.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 25 janvier 1999 que
L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable
Maître Jim Penning, demeurant 31, Grand-rue, L-2012 Luxembourg.
Maître Pierre Olivier Wurth, demeurant 31, Grand-rue, L-2012 Luxembourg.
Maître Philippe Penning, demeurant 31, Grand-rue, L-2012 Luxembourg.
Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'un année renouvelable
REVISION MONTBRUN, S.à r.l., établie et ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-2014 Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36871/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

ARIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.969.

Les comptes annuels au 4 juillet 1998, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(36872/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

ARTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.768.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 12, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTINVEST S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(36873/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

ATLANTIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godrange, 24, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 46.529.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Hermann Bragi Reynisson, commerçant, et son épouse
- 2.- Madame Matthildur Kristjansdottir, commerçante, demeurant ensemble à L-6170 Godrange, 24, rue du Village.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée ATLANTIC TRADING, S.à r.l., avec siège social à L-6170 Godrange, 24, rue du Village, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.529, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 172 du 3 mai 1994;

Que ladite société a un capital de 500.000,- LUF, divisé en 100 parts sociales de 5.000,- LUF chacune.

Que ladite société ne possède aucun immeuble ni part d'immeuble.

Ensuite les associés requièrent le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par eux:

Première résolution

Les associés déclarent dissoudre purement et simplement aux droits des parties la prédite société ATLANTIC TRADING, S.à r.l., avec effet immédiat, et de reprendre personnellement et solidairement tout l'actif et qu'ils régleront

tout le passif de la société dissoute, que partant il n'y a pas lieu à la liquidation de la société qui est à considérer comme définitivement clôturée.

Deuxième résolution

Décharge est donnée au gérant Monsieur Hermann Bragi Reynisson, prénommé.

Troisième résolution

Les prédicts associés resteront dépositaires des livres et documents de la société dissoute pendant cinq années au moins.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Reynisson, M. Kristjansdottir, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 118S, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 4 août 1999.

P. Decker.

(36874/206/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

BBCP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 63, rue Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 60.387.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BBCP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, R. C. Luxembourg, section B, numéro 60.387, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 636, du 14 novembre 1997.

L'assemblée est composé par:

1.- Monsieur René Lombard, carreleur-marbrier, demeurant à F-54700 Loisy, 3, rue du Moulin (France);

2.- Monsieur Mostafa Akdime, carreleur, demeurant à F-54700 Pont à Mousson, 9, place Thiers (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de deux cessions de parts sous seing privé du 30 juin 1999 la société anonyme de droit irlandais FIRST INTERNATIONAL COMMERCIAL AGENCY LTD, ayant son siège social à Dublin (Irlande) a cédé:

– deux cent quarante-cinq (245) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune dans la prédite société BBCP, S.à r.l., à Monsieur René Lombard, préqualifié;

– deux cent cinquante-cinq (255) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune dans la prédite société BBCP, S. à r.l., à Monsieur Mostafa Akdime, préqualifié.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur René Lombard, carreleur-marbrier, demeurant à F-54700 Loisy, 3, rue du Moulin (France), deux cent quarante-cinq parts sociales	245
2.- Monsieur Mostafa Akdime, carreleur, demeurant à F-54700 Pont à Mousson, 9, place Thiers (France), deux cent cinquante-cinq parts sociales	255
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article cinq des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 5 (Premier alinéa).** La société a pour objet l'achat et la vente, l'import et l'export, le commerce en gros et au détail, la pose ou le montage de pierres, marbres, granits, carrelages, sanitaires et parquets.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2230 Luxembourg, 63, rue du Fort Neipperg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Philippe Coltelli comme nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur René Lombard, carreleur-marbrier, demeurant à F-54700 Loisy, 3, rue du Moulin (France).
Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Lombard, M. Akdime, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 1999, vol. 506, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 1999.

J. Seckler.

(36878/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

BBCP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 63, rue Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 60.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 1999.

J. Seckler.

(36879/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

AUGESONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 65.024.

Constituée en date du 16 juin 1998 et modifiée en date du 19 juin 1998 par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, actes publiés au Mémorial C, n° 657 du 16 septembre 1998, modifiée par acte sous seing privé en date du 17 mars 1999 dont les extraits sont en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUGESONS FINANCE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING*

Signature

(36877/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

BP LUX FUND, Fonds Commun de Placement de Droit Luxembourgeois.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Addendum au règlement de gestion daté juillet 1997

Le conseil d'administration a décidé en date du 22 juin 1999 de procéder au changement de la monnaie d'expression de la devise d'évaluation du fonds qui sera désormais libellé en Euros, et ce avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Le règlement de gestion est donc modifié comme suit:

1. Le Fonds, page 2, 2^e paragraphe: «Le capital du fonds est à tout moment égal au total de ses actifs nets tels que définis ci-après sous la rubrique Valeur de l'Actif Net, exprimé en Euros à compter du 1^{er} janvier 1999.

4. Politique d'investissement du fonds, page 3, 3^e paragraphe: «- la classe 1 dénommée BP LUX FUND-GLOBAL et libellée en euros à compter du 1^{er} janvier 1999 a pour objectif la recherche de performance dans le cadre d'un portefeuille diversifié internationalement.»

10. Emission de parts et procédure de souscription et de paiement, page 11, 1^{er} paragraphe: «Le prix d'émission est payable dans la devise du compartiment ainsi qu'en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD).»

11. Rachat de parts, page 11, 6^e paragraphe: «Le prix de rachat est payable dans la devise du compartiment ainsi qu'en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD).»

17. Information des participants, 17.3 Exercice comptable et rapports aux participants, page 20, 4^e paragraphe: «Les comptes consolidés du Fonds sont libellés en euros (EUR) à compter du 1^{er} janvier 1999.»

Le présent addendum ne sera pas distribué sans le règlement de gestion daté juillet 1997.

Juin 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 526, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36886/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

CARL KLIEM S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz zu Petingen.

Versammelten sich in der ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft CARL KLIEM S.A., mit dem Sitz zu Luxemburg.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut der notariellen Urkunde, vom 23. März 1973, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 91 vom 28. Mai 1973, und zum letzten Male umgeändert laut notarieller Urkunde vom 14. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 320 vom 2. September 1994.

Den Vorsitz der Versammlung führt: Herrn Michael Engel, Privatbeamter, wohnhaft in Saarlouis (D).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer: Herrn Kevin Moody, Privatbeamter, wohnhaft in Koerich.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler: Herrn Karl Overhagen, Privatbeamter, wohnhaft in Hesperingen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Dem vorliegenden Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, das von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, dem Protokoll beigelegt, um mit diesem eingetragen zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung umfasst folgende Punkte:

- a) Reduzierung des Kapitals von 39.000.000,- LUF auf 30.225.000,- LUF.
- b) Umstellung des Kapitals in EURO.
- c) Neugestaltung des Artikels 5 der Satzung.
- d) Neugestaltung der Satzung.

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital von 39.000.000,- LUF um 8.745.000,- LUF zu reduzieren. Die Reduzierung geschah durch den Verkauf von Aktien.

Somit ist das Kapital auf 30.255.000,- LUF festgelegt.

Anschliessend wird das Kapital von LUF in EURO umgewandelt und die Zahl der Aktien auf 150.000 reduziert.

Somit lautet Artikel 5:

Das Gesellschaftskapital beträgt siebenhundertfünfzigtausend Euro (750.000,- EUR) und ist in einhundertfünfzigtausend (150.000) Aktien im Nennbetrag von fünf Euro (EUR 5,00) eingeteilt.

Die Satzung wird wie folgt neugestaltet:

I. Firma, Sitz, Dauer und Gegenstand der Gesellschaft

Art. 1. Zwischen den Vertragsschliessenden wird eine Aktiengesellschaft unter der Firma CARL KLIEM S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

Sofern ausserordentliche Ereignisse eintreten oder drohen, die geeignet sind, die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft in ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, insbesondere politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse, so kann der Sitz nach Massgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften, in einen anderen Staat verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Sie kann begrenzt werden durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen; in diesem Fall kann die Gesellschaft jedoch Verpflichtungen eingehen, die ihre derart begrenzte Dauer überschreiten.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermittlung von Devisen, und Eurogeldgeschäften zwischen Banken, sowie die Vermittlung von Wertpapiergeschäften, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland.

Die Gesellschaft ist auch berechtigt, alle Geschäfte vorzunehmen, die dem Zweck des Unternehmens unmittelbar oder mittelbar förderlich sind. Sie kann im In- und Ausland Zweigniederlassungen errichten, gleichartige oder ähnliche Unternehmen im In- und Ausland errichten und sich an solchen beteiligen.

II. Gesellschaftskapital und Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt siebenhundertfünfzigtausend Euro (750.000,- EUR) und ist in einhundertfünfzigtausend (150.000) Aktien im Nennbetrag von fünf Euro (5,- EUR) eingeteilt.

Art. 6. Sämtliche Aktien lauten auf Namen. Die Namen der Aktionäre werden in ein Register eingetragen, das am Sitz der Gesellschaft geführt wird und das von jedem Aktionär eingesehen werden kann.

Im Falle einer Kapitalerhöhung lauten die neuen Aktien auch auf den Namen, sofern der Erhöhungsbeschluss keine andere Bestimmungen trifft.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss der Generalversammlung erhöht oder vermindert werden, unter Beachtung der für Satzungsänderungen erforderlichen Mehrheits- und Quotenbestimmungen.

Im Falle einer Kapitalerhöhung haben die Aktionäre, entsprechend ihrem Anteil an dem bisherigen Kapital, ein unmittelbares Bezugsrecht gegenüber der Gesellschaft.

III. Verwaltung und Aufsicht

Art. 8. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen. Er wird von der Generalversammlung ernannt, die die Zahl, sowie die Dauer der Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrats bestimmt. Die Dauer der Mandate darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrats können wiedergewählt werden.

Die Generalversammlung kann die Mitglieder des Verwaltungsrats jederzeit abberufen.

Beim vorzeitigen Ausscheiden eines Verwaltungsratsmitgliedes, steht den verbleibenden Mitgliedern das Recht zu, für die vorläufige Ersetzung des ausscheidenden Mitglieds Sorge zu tragen, mit der Massnahme, dass die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung vorgenommen wird. Wird ein Verwaltungsratsmitglied an Stelle eines vorzeitig ausscheidenden Mitglieds gewählt, so besteht sein Amt für den Rest der Amtszeit des ausscheidenden Mitglieds.

Art. 9. Dem Verwaltungsrat obliegt die Geschäftsführung der Gesellschaft in allen Zweigen der Verwaltung, gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Seine Zuständigkeit erstreckt sich auf alle Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich, durch Gesetz oder Satzungen, der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse im Rahmen des Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften übertragen. Er kann eine oder mehrere Personen mit der täglichen Führung der Geschäfte sowie der Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung beauftragen. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrats als auch auf Dritte, die nicht Aktionär zu sein brauchen, erfolgen und bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Die Vertretung der Gesellschaft erfolgt durch die gemeinsamen Unterschriften zweier Verwaltungsratsmitglieder. Sofern mehrere Personen mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind, wird die Gesellschaft, im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, durch die Unterschrift von mindestens zwei Beauftragten vertreten. Etwaige, für Sonderfälle, oder Sondergeschäfte geltende Geschäftsvollmachten werden durch die vorstehenden Bestimmungen nicht betroffen, sondern jeweils vom Verwaltungsrat geregelt.

Nach Massgabe der gesetzlichen Bestimmungen ist der Verwaltungsrat bei Zustimmung des externen Abschlussprüfers berechtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 10. Jährlich, nach Schluss der ordentlichen Hauptversammlung, wählt der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Ist bei einer Sitzung des Verwaltungsrats der Vorsitzende nicht anwesend, so wird er durch ein anderes Mitglied vertreten, das hierzu vom Verwaltungsrat bestimmt wird.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden grundsätzlich in Sitzungen gefasst.

Mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen sollen die Sitzungen des Verwaltungsrats wenigstens fünf Tage vorher den Mitgliedern angekündigt werden. Auch in anderen Fällen kann eine Ankündigung unterbleiben, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrats zustimmen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenden Mitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit gibt die Stimme des jeweiligen Vorsitzenden der Sitzung den Ausschlag.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in einem Protokollbuch niedergeschrieben und von den anwesenden Mitgliedern unterzeichnet. Ausgefertigt werden Beschlüsse von dem Vorsitzenden, oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

IV. Die Generalversammlung

Art. 11. Die ordentliche Generalversammlung findet jährlich am zweiten Dienstag des Monats Mai um 11.00 Uhr statt.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Versammlung am nächsten folgenden Arbeitstag statt.

Ordentliche Generalversammlungen finden in der Regel in der Stadt Luxemburg und zwar in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, an deren Sitz oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt. Ausserordentliche Generalversammlungen werden in der Regel an dem in Einberufungsschreiben bezeichneten Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg abgehalten.

Art. 12. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels Einschreibebrief unter genauer Anführung der Tagesordnung wenigstens 14 Tage vor dem Datum der Versammlung.

Sind alle Aktionäre anwesend, so kann die Generalversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jede Aktie gewährt, vorbehaltlich gesetzlicher Stimmrechtsbeschränkungen, eine Stimme. Jeder Aktionär kann persönlich oder durch einen Bevollmächtigten abstimmen.

Art. 13. In der Generalversammlung führt der Vorsitzende des Aufsichtsrats oder, in dessen Abwesenheit, das älteste anwesende Mitglied des Verwaltungsrats den Vorsitz.

V. Geschäftsjahr, Jahresabschluss und Verwendung des Jahresergebnisses

Art. 14. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Jedes Jahr und zwar zum 31. Dezember, erstellt der Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Ausserdem sind in einer Anlage die Verbindlichkeiten der Mitglieder des Verwaltungsrates gegenüber der Gesellschaft anzugeben.

Der Verwaltungsrat stellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung unter Bildung der erforderlichen Rückstellungen auf.

Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat den Gesellschaftern den vom externen Abschlussprüfer geprüften Jahresabschluss (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Anhang) nebst Geschäftsbericht vor.

Art. 15. Fünf Prozent des in einem Geschäftsjahr erzielten Reingewinns sind der gesetzlichen Rücklage zuzuweisen, bis diese zehn Prozent des nominellen Aktienkapitals erreicht hat.

Über den verbleibenden Saldo beschliesst die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrats. Sie kann in diesem Beschluss irgendwelche Beträge in offene Rücklagen einstellen, als Gewinn vortragen, oder die Verteilung des Gewinns unter die Aktionäre beschliessen.

Art. 16. Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Datum zur Auszahlung.

VI. Auflösung und Liquidation

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Wenn keine Liquidatoren bestellt werden, wird die Liquidation vom Verwaltungsrat durchgeführt.

Art. 18. Bezüglich aller nicht durch gegenwärtige Statuten vorgesehenen Punkte, unterwerfen sich die Parteien den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen spätere Änderungen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, die auf insgesamt fünfzehntausend Franken veranschlagt sind, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Beurkundet in Luxemburg, mit dem eingangs erwähnten Datum.

Nach dem Vorlesen und Erläutern des vorstehenden Textes haben die Mitglieder der Versammlung, die dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Signé: M. Engel, K. Moody, K. Overhagen, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 1999, vol. 850, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 22 juillet 1999.

Pour expédition conforme
G. d'Huart
Notaire

(36888/207/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

CLARINS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.210.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour CLARINS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

(36890/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

CLARINS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.210.

Monsieur David Arendt ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur depuis le 28 janvier 1999, l'Assemblée générale ordinaire du 11 mars 1999, a nommé aux fonctions d'administrateur, Monsieur Paul Wolff, ingénieur commercial, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

Pour CLARINS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(36891/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

BENET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.
R. C. Luxembourg B 60.925.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(36880/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

BENET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.
R. C. Luxembourg B 60.925.

Assemblée Générale Ordinaire

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société BENET LUXEMBOURG S.A., tenue au siège social en date du 13 juillet 1999, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs (Monsieur Vladimir Beno, BENET HANDELSGESELLSCHAFT m.b.H. et BENET PRAHA, SPOL.S R.O.) et au commissaire aux comptes (FIDUCIAIRE FIBETRUST) pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 1998.

3. Le bénéfice de l'exercice, soit LUF 385.459,- est affecté comme suit:

- Réserve légale LUF 64.282,-

- Report à nouveau LUF 321.177,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENET LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36881/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE L'ACIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.694.

EXTRAIT

a) Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 30 juillet 1999 que

– le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

– l'assemblée générale a procédé à la reconstitution entière des organes sociaux et a nommé:

Administrateurs:

– Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., demeurant à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels;

– Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

– Mademoiselle Gabriele Schneider, employée privée, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2004.

– le conseil d'administration a été autorisé à nommer comme administrateur-délégué Mademoiselle Gabriele Schneider et ceci conformément à l'article 60 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

b) Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 juillet 1999 que, suite à l'autorisation reçue par l'assemblée générale ordinaire du même jour et conformément à l'article 60 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration a nommé Mademoiselle Gabriele Schneider, prénommée, administrateur-délégué de la société avec tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et courante et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36897/535/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

B.P.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.660.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 9 mars 1999 que l'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme de six années renouvelables, prenant fin lors de l'assemblée procédant à l'approbation des comptes de l'année 2005:

Maître Jean-Pierre Penning, demeurant 31, Grand-rue, L-2012 Luxembourg;

Maître Pierre Olivier Wurth, demeurant 31, Grand-rue, L-2012 Luxembourg;

Maître Philippe Penning, demeurant 31, Grand-rue, L-2012 Luxembourg.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme de six années renouvelables, prenant fin lors de l'assemblée procédant à l'approbation des comptes de l'année 2003:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, établie et ayant son siège social 11, boulevard Prince Henri, L-2014 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36883/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

B.P.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(36884/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

B.P.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(36885/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COBASOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.005.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 26 juillet 1999 que les parts sociales de la société à responsabilité limitée COBASOL, S.à r.l., sont désormais réparties comme suit:

1) Monsieur Guy Flohner, employé privé, demeurant à L-4911 Bascharage, 3, rue Emile Bofferding	450
2) Madame Nicole Oberweis, employée privée, demeurant à L-8081 Bertrange, 101, rue de Mamer	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Luxembourg, le 3 août 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36892/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.370.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 6 août 1998 que l'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme de six années renouvelables, prenant fin lors de l'assemblée procédant à l'approbation des comptes de l'année 2004:

Maître Jim Penning, demeurant 31, Grand-rue, L-2012 Luxembourg;

Maître Pierre-Olivier Wurth, demeurant 31, Grand-rue, L-2012 Luxembourg;

Maître Philippe Penning, demeurant 31, Grand-rue, L-2012 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36894/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.370.

Les comptes annuels au 31 mars 1993, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Les comptes annuels au 31 mars 1994, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Les comptes annuels au 31 mars 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(36896/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.370.

Les comptes annuels au 31 mars 1996, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Les comptes annuels au 31 mars 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(36895/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

CAMEO INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.382.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CAMEO INVESTISSEMENT S.A.

Signature

(36887/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

BERGER TRUST LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.323.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(36882/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

CENTIEM OUEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.713.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

CENTIEM OUEST, S.à r.l.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(36889/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FILUX, COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 16.119.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 31 juillet 1978, acte publié au Mémorial C, n° 248 du 17 novembre 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1984, acte publié au Mémorial C, n° 38 du 8 février 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 juin 1987, acte publié au Mémorial C, n° 290 du 17 octobre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1988, acte publié au Mémorial C, n° 131 du 17 mai 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 août 1990, acte publié au Mémorial C, n° 81 du 21 février 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 octobre 1996, acte publié au Mémorial C, n° 26 du 23 janvier 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FILUX S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(36898/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

CRISSOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.742.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.

(36910/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

CRISSOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.742.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 29 juin 1999

— Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

J.R. Marquillie

G. Marquillie

F. Marquillie

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 2, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36911/700/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COMINHOLDING, COMPAGNIE INTERNATIONALE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 16.404.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF 63.307.301,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1999.

Signature.

(36900/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COMINHOLDING, COMPAGNIE INTERNATIONALE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 16.404.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 1999 que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg et Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L), ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Paul Laplume et Franz Prost démissionnaires.

Luxembourg, le 27 juillet 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36901/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

CTP CONTRAPART PACKAGING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 13, rue Bertholet.
H. R. Luxemburg B 37.466.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CTP CONTRAPART PACKAGING, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, 13, rue Bertholet, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 37.466, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Frieders mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. Juli 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 16 vom 18. Januar 1992,

und welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch vorbenannten Notar Paul Frieders am 19. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 258 vom 15. Juni 1992.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Frie van de Wouw, Privatbeamtin, wohnhaft in Hesperingen.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Arsène Engel, Privatbeamter, wohnhaft in Trier.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Anne-Françoise Fouss, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Arlon.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Gesellschafter sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Anteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Gesellschafter bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie eingetragen werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Liquidierung der Gesellschaft.

2.- Erteilung der Entlastung an den Geschäftsführer für sein Mandat bis zum heutigen Tag.

3.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse 4.- Ernennung eines Kommissars der Liquidation.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung erteilt dem Geschäftsführer Entlastung für sein Mandat bis zum heutigen Tag.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Herr Lex Benoy, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg.

Der Liquidator hat zum Zwecke der Liquidation und im Rahmen der Artikel 144 und Folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die weitgehendsten Befugnisse, mit der Masse die er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Gesellschafter vornehmen kann.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung für spezielle und bestimmte Operationen seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Nebenliquidatoren delegieren.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Vierter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Kommissar der Liquidation:

Herr Jean-Marie Boden, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Van de Wouw, A. Engel, A.-F. Fouss, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 118S, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 26 juillet 1999.

P. Bettingen.

(36912/202/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 25.179.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A.

Signature

(36906/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

DANUBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 35.165.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 mai 1999 que:

– Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été élu Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

*Pour extrait conforme
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36913/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

CONTROLFIDA ITALIA (SOPARFI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 68.438.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

(36908/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER, INTEROUTREMER, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.702.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER,
INTEROUTREMER, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

(36902/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER, INTEROUTREMER, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.702.

L'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 1999 a accepté les démissions de leurs fonctions d'administrateur de Messieurs Christian Pirard, Georges Neve et Philippe Van der Essen.

Cette même assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin, Maître en droit, demeurant à Mondercange et Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant à Olm.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER,
INTEROUTREMER, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36903/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COMPAGNIE DES MARBRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Signature.

(36904/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COMPAGNIE DES MARBRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 juillet 1999**Résolutions*

L'Assemblée accepte la démission du Conseil d'Administration et remercie Monsieur J. Kezirian, Madame Taron-Kezirian et Monsieur F. Kezirian pour leur action au sein de notre société. Après leur avoir accordé pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, l'Assemblée nomme comme Administrateurs de la société:

Monsieur Alexis Kamarowsky, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Jean-Marc Debaty, demeurant à Strassen (Luxembourg);

Monsieur Yvan Vlaeminck, demeurant à Nassogne (Belgique).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

La S.à r.l. VAN CAUTER, avec siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour extrait conforme
COMPAGNIE DES MARBRES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 34, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36905/5369/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.221.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A.

A. Renard F. Stamet
Administrateur Administrateur

(36907/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

COSMOS LUX INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1a, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 41.467.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 17 mai 1999

L'Assemblée reconduit le mandat de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une durée de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2000 statuant sur les comptes au 31 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature
L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36909/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

**DB FINANCE (LUXEMBOURG), Société Anonyme,
(anc. CL BELGIUM-FINANCE).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 34.631.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 août 1999, a accepté la démission de son mandat d'administrateur de Madame Hélène Daco, tout en lui accordant décharge entière et sans réserve pour l'exercice de son mandat.

Par ailleurs, l'assemblée a accepté la démission de Monsieur Robert Roderich de son mandat de commissaire aux comptes, tout en lui accordant décharge entière et sans réserve pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée a nommé en qualité d'administrateur, Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel, dont le mandat viendra à échéance, ensemble avec ceux des administrateurs en fonction, à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Enfin, l'assemblée a nommé en qualité de commissaire aux comptes, KPMG REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.C., avec siège à B-1130 Bruxelles, 40, avenue du Bourget, représentée par Monsieur Theo G. Erauw, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour extrait conforme
DB FINANCE (LUXEMBOURG)
(anc. CL BELGIUM-FINANCE)
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36914/596/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

DESIDERATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 2 juin 1999 que Messieurs André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, et Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués avec signature individuelle pour la gestion journalière et que Monsieur André Wilwert a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 2 juin 1999.

Pour avis et conforme
Pour DESIDERATA HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juin 1999, vol. 506, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): R. Lentz.

(36916/231/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

DESMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 36.625.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DESMAG S.A.
Le domiciliataire

(36917/095/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

DIAMER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.628.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
DIAMER INVEST HOLDING S.A.
Signature

(36918/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

D'KRAPPERTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8449 Steinfort, 6, rue des Sports.
R. C. Luxembourg B 52.150.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 30 juillet 1999, vol. 134, fol. 96, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Signature.

(36919/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

DOMINO TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3425 Dudelange, 33, rue Nic. Biever.
R. C. Luxembourg B 57.714.

Les bilans au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 1999, vol. 313, fol. 70, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

DOMINO TRADING, S.à r.l.
Signature

(36920/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

ENERGY VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.593.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 1999

La séance est ouverte à 17.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Vincent J. Derudder.

Scrutateur: Monsieur Emmanuel Wolf.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparait de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 4.000 actions.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncé pour autant que besoin est à toute publication du fait de l'urgence des décisions à prendre en regard de l'ordre du jour.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1998.

Décharge aux administrateurs.

Décharge au commissaire aux comptes.

Démission.

Nomination.

Divers.

Monsieur le Président constate que la société n'ayant toujours pas commencé ses activités, les comptes annuels au 31 décembre 1998 n'ont pas été préparés en temps pour l'Assemblée statutaire.

Il demande aux actionnaires de fixer une nouvelle date pour convoquer une nouvelle Assemblée.

Après avoir délibéré l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1). Une nouvelle Assemblée Générale est convoquée pour le 26 juillet 1999 à 17.00 heures.

(2). Le commissaire aux comptes désigné n'ayant pas commencé l'exercice de son mandat, il est décidé de remplacer la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., par DM EUROPEAN MANAGEMENT, S.c.r.l., 92-94, Square Plasky à Bruxelles.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

V. J. Derudder

Président

E. Wolf

Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 15, case 10. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36922/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

E.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.420.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

E.B. S.A.

Signature

(36921/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

ERBE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 42.613.

Constituée en date du 21 décembre 1992 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, numéro 154, du 9 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C, numéro 221, du 31 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERBE FINANCE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(36923/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

ESPRESSOCOMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.317.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 juillet 1999 que le siège social a été transféré au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 1999.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 28, case 21. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36925/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

ESPACE ARIANE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.053.

Le bilan au 31 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

ESPACE ARIANE IMMOBILIERE S.A.

A. Renard J.-R. Bartolini
Administrateur Administrateur

(36924/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

EURO-ASCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3278 Bettembourg, 4, rue Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 40.876.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 29 juillet 1999, vol. 263, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH.

(36926/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

EURO-ASCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3278 Bettembourg, 4, rue Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 51.211.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 29 juillet 1999, vol. 263, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH.

(36927/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

EURO F.D. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.475.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EURO F.D. HOLDINGS S.A.

Signature

(36928/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

EURO IFA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.821.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Signature.

(36929/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

EURO IFA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.821.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 1999

La séance est ouverte à 16.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Martin Brown.

Scrutateur: Monsieur Tom Forman.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparait de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 4.000 actions.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncé pour autant que besoin est à toute publication.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1998.

Décharge aux administrateurs.

Décharge au commissaire aux comptes.

Divers.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée Générale pour examen et approbation les comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998 et donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration (annexe 1) et du rapport du commissaire.

Il demande de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Après avoir délibéré l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1). Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 sont approuvés montrant un bénéfice pour l'exercice de LUF 3.841.494,- pour l'année comptable 1998 soit un résultat à reporter de LUF 5.368.441,- (perte) compte tenu de la perte reportée de l'année précédente de LUF 9.209.935.

(2). Le rapport des administrateurs et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés.

(3). Suite à la volonté exprimée par DM EUROPEAN MANAGEMENT de poursuivre sa mission de commissaire aux comptes, son mandat est renouvelé et par vote spécial l'Assemblée accorde décharge pour l'exécution du mandat jusqu'au 7 juin 1999.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

M. Brown
Président

T. Forman
Scrutateur

Annexe 1

Les administrateurs présentent leur rapport ensemble avec les comptes révisés pour la période qui se termine le 31 décembre 1998.

Les comptes ont été préparés par la FIDUCIAIRE CITADEL ADMINISTRATION S.A.

Les administrateurs, compte tenu des nombreuses difficultés survenues dans les relations avec la FIDUCIAIRE CITADEL ADMINISTRATION S.A., se réjouissent de la réorganisation de la société et principalement de la signature du contrat d'assistance avec EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A. Suite aux importants changements qui ont eu lieu durant le cours de l'année comptable 1998 et tout particulièrement la cession de sa branche d'activité BancAssurance à EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., cette réorganisation était indispensable.

Le contrat de management visant la branche d'activité transférée, signé avec EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., permet d'envisager un avenir serein pour notre société.

Il ressort que le bénéfice net pour l'année 1998 est de LUF 3.841.494 et permet une diminution sensible des pertes accumulés durant la période de lancement. Les administrateurs recommandent le report compte tenu du résultat négatif de l'année précédente.

Les administrateurs recommandent la continuation d'activité au vu du contrat signé avec EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A. et la réorganisation administrative de la société.

Les administrateurs recommandent enfin de reconduire le commissaire aux comptes dans ses fonctions.

M. Brown

T. Forman

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36930/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

EUROPEAN AUTOMOTIVE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 32.944.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 janvier 1990, acte publié au Mémorial C, numéro 288, du 21 août 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 novembre 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 223, du 26 mai 1992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN AUTOMOTIVE INVESTMENT COMPANY S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(36932/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.913.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juillet 1999 a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 277.872,50 francs français. Elle décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce résultat bénéficiaire au report à nouveau portant celui-ci de 5.096.896,57 à 5.374.769,07 francs français.

2) L'Assemblée générale renouvelle, pour une durée d'une année, les mandats d'administrateur de:

Madame Christiane Beaujolin,
Messieurs Jean-Marc Beaujolin,
Marc Deferne,
Carlo Franceschini.

Le mandat de tous les Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

3) L'Assemblée générale renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile, avec siège à L-2212 Luxembourg, membre de PANNEL KERR FORSTER INTERNATIONAL, qui, en qualité de réviseur d'entreprises, exercera son mandat conformément à l'article 7 de la loi du 23 décembre 1998 relative à la surveillance des marchés d'actifs financiers.

Le mandat de Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

4) L'Assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres, conformément à l'article 17 des statuts.

Pour extrait conforme
EUROP CONTINENTS HOLDING
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36931/596/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

EUROPEAN HOTEL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 66.668.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 1999 Monsieur Andrew Petti a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Peter Walz, gérant démissionnaire.

Pour EUROPOEAN HOTEL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36933/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FORMULA PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.487.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, en date du 3 août 1999

1. L'assemblée révoque Monsieur Angelo Zito de son mandat d'administrateur de la société.

2. L'assemblée nomme Monsieur Simon Couldridge, demeurant à Sark, Channel Islands, administrateur en remplacement de Monsieur Angelo Zito.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. de son mandat de commissaire aux comptes.

4. L'assemblée nomme commissaire aux comptes la société EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Tortola, British Virgin Islands.

5. Le siège social est transféré au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36952/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FINANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-8290 Kehlen, 28, Domaine de Brameschhof.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the ninth of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINANINVEST HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office at Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 53.756, incorporated by a deed established on the 1st of February 1996, published in the Mémorial C in the year 1996, page 9.324.

The meeting is presided by Mr Nico Castiglia, director, residing in Kehlen.

who appointed as secretary Mrs Irena Oucheva, employee, residing in Kehlen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rosella Galeota, employee, residing in Soleuvre.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital by 55,000,000.- LUF in order to raise it from its present amount of 1,250,000.- LUF to 56,250,000.- LUF by the issue of 55,000 new shares with a par value of 1,000.- LUF each, the new issued shares having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and full payment of the new shares.

3. Amendment of article 5, first paragraph of the articles of incorporation.

4. Change of the Head Office of the company, from L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal to L-8290 Kehlen, 28, Domaine de Brameschhof, and amendment of article 3, first paragraph of the articles of incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then, the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed and paid-up capital of the company by an amount of 55,000,000.- LUF (fifty-five million Luxembourg francs) in order to raise it from its present amount of 1,250,000.- LUF (one million two hundred and fifty million Luxembourg francs) to 56,250,000.- LUF (fifty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) by the issue of 55,000 (fifty-five thousand) new shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, the new issued shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the new shares the existing shareholders proportionally to their actual shareholding.

Those have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of LUF 55,000,000.- (fifty-five million Luxembourg francs), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the meeting decides to amend article five, first paragraph, of the articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at fifty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (56,250,000.- LUF), represented by fifty-six thousand two hundred and fifty (56,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF), each, carrying one voting right in the general assembly.»

Fourth resolution

The meeting decides to change the Head Office of the company from L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal to L-8290 Kehlen, 28, Domaine de Brameschhof, and to amend article three, first paragraph, of the articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 3.** The Head Office of the Company is in Kehlen.»

Declaration

The undersigned notary states in compliance with article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of article 26 of this law have been observed.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is six hundred and thirty thousand francs (630,000.-)

There being no further business, the meeting is terminated. Whereof the present deed is drawn up in Niederanven, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANINVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.756, constituée suivant acte en date du 1^{er} février 1996, publié au Mémorial C en 1996, page 9324.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico Castiglia, administrateur, demeurant à Kehlen, qui désigne comme secrétaire Madame Irena Oucheva, employée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rosella Galeota, employée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 55.000.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 56.250.000,- LUF, par l'émission de 55.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et paiement en numéraire des nouvelles actions.

3. Modification afférente de l'article 5 premier paragraphe des statuts.

4. Changement du siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, à L-8290 Kehlen, 28, Domaine de Brameschhof, et modification de l'article 3, premier alinéa des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la société à concurrence d'un montant de 55.000.000,- LUF (cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois) pour porter le capital souscrit de son montant actuel de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 56.250.000,- LUF (cinquante-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) par l'émission de 55.000 (cinquante-cinq mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle.

Ceux-ci les ont libérées intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de LUF 55.000.000,- (cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à cinquante-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (56.250.000,- LUF), représenté par cinquante-six mille deux cent cinquante (56.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, à L-8290 Kehlen, 28, Domaine de Brameschhof, et de modifier l'article 3 des statuts, premier alinéa, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Kehlen.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six cent trente mille francs (630.000,-)

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Castiglia, I. Oucheva, R. Galeota, P. Bettingen.

Enregistré à le 23 juillet 1999, vol. 118S, fol. 48, case 1. – Reçu 550.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 26 juillet 1999.

P. Bettingen.

(36945/202/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.734.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A 15.00 heures s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORUM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, R. C. Luxembourg section B numéro 49.734, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 151, du 4 avril 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 19, du 14 janvier 1999, avec un capital social de deux cent vingt-cinq mille francs français (FRF 225.000,-).

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Marie-Noëlle Juge, employée privée, demeurant à Thionville.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président prie le notaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

Que la présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

– dans le Mémorial C, numéro 458, du 16 juin 1999 et numéro 482, du 24 juin 1999;

– dans le journal «Letzeburger Journal» en date des 16 et 24 juin 1999.

Qu'il appert de la liste de présence que sur les deux mille deux cent cinquante (2.250) actions, actuellement en circulation, deux mille cent trente-sept (2.137) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

2.- Ratification de la nomination d'un administrateur.

3.- Nomination d'un quatrième administrateur.

4.- Nomination de deux administrateurs-délégués.

5.- Pouvoirs à donner.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. (Dernier alinéa).** La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle d'un administrateur-délégué.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Claude Steinmetz, directeur, demeurant à L-1471 Luxembourg, 235, route d'Esch.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un quatrième administrateur, à savoir:

Madame Anne Chevalier, administrateur de sociétés, demeurant à F-55700 Stenay, rue des Hauts Remparts 2 (France).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Claude Steinmetz et Madame Anne Chevalier aux fonctions d'administrateur-délégué.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-N. Juge, A. Thill, C. Henon, J. Seckler

Enregistré deux rôles sans renvoi à Grevenmacher, le 13 juillet 1999, vol. 506, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 1999.

J. Seckler.

(36953/231/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 1999.

J. Seckler.

(36954/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

GARAGE CASTERMANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.491.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GARAGE CASTERMANS, S.à r.l., ayant son siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, route de Luxembourg, R. C. Luxembourg B numéro 61.491, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 29 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 78, du 6 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 770, du 23 octobre 1998.

L'assemblée se compose de:

1.- Monsieur Nico Castermans, maître-mécanicien, demeurant à L-7462 Moesdorf, 33, rue de Glabach;

2.- Madame Denise Zigrand, secrétaire, épouse de Monsieur Nico Castermans, demeurant à L-7462 Moesdorf, 33, rue de Glabach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

– Que le comparant sub 1.- est le seul et unique associé actuel de ladite société;

– Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 150.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à un million quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.400.000,-), par l'émission et la création de cent cinquante (150) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, à souscrire en numéraire.

Les cent cinquante (150) parts sociales nouvellement émises sont souscrites comme suit:

- 1.- dix (10) parts sociales par Monsieur Nico Castermans, préqualifié;
- 2.- cent quarante (140) parts sociales par Madame Denise Zigrand, préqualifiée.

Le montant de cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 150.000,-) a été apporté en numéraire par les prédits souscripteurs de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.-** Le capital social est fixé à un million quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.400.000,-) représenté par mille quatre cents (1.400) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Nico Castermans, maître-mécanicien, demeurant à L-7462 Moesdorf, 33, rue de Glabach, mille deux cent soixante parts sociales	1.260
2.- Madame Denise Zigrand, secrétaire, épouse de Monsieur Nico Castermans, demeurant à L-7462 Moesdorf, 33, rue de Glabach, cent quarante parts sociales . .	140
Total: mille quatre cents parts sociales	1.400

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Déclaration

Les comparants déclarent que la présente société est à considérer comme société unifamiliale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Castermans, D. Zigrand, J. Seckler

Enregistré un rôle un renvoi à Grevenmacher, le 12 juillet 1999, vol. 506, fol. 77, case 5. – Reçu 750 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 1999.

J. Seckler.

(36959/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

GARAGE CASTERMANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 août 1999.

J. Seckler.

(36960/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.815.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 26, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 1999

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

– AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1999.

Signature.

(36934/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

INTERPACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INTERPACK S.A., établie et ayant son siège à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 27 janvier 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Habib Djelassi, directeur technique, demeurant à Noertzange, qui désigne comme secrétaire Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jean-François Harpes, directeur commercial, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

– Augmentation du capital social à concurrence de deux millions sept cent cinquante mille francs (2.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) à quatre millions de francs (4.000.000,- LUF), par la création et l'émission de deux mille sept cent cinquante (2.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

– Souscription et libération des deux mille sept cent cinquante (2.750) actions nouvelles par Habib Djelassi, directeur technique, demeurant à Noertzange, Jean-Noël Bemer, comptable, demeurant à Kanfen (France), Jean-François Harpes, directeur commercial, demeurant à Luxembourg, CHEMICAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.H., établie et ayant son siège à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau et SYLVAIN HOLDING S.A., établie et ayant son siège à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,

chaque fois pour cinq cent cinquante (550) actions.

– Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre millions de francs (4.000.000,- LUF), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

– Transfert du siège social de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

– Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.»

– Modification du premier alinéa de l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions sept cent cinquante mille francs (2.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) à quatre millions de francs (4.000.000,- LUF), par la création et l'émission de deux mille sept cent cinquante (2.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Interviennent à l'instant:

1.- Habib Djelassi, directeur technique, demeurant à Noertzange;

2.- Jean-Noël Bemer, comptable, demeurant à Kanfen (France);

3.- Jean-François Harpes, directeur commercial, demeurant à Luxembourg;

4.- CHEMICAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.H., établie et ayant son siège à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,

ici représentée par Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

5.- SYLVAIN HOLDING S.A., établie et ayant son siège à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,

ici représentée par Jean-Marc Faber, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Ils déclarent souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire, chacun à concurrence de cinq cent cinquante (550) actions.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire, qui le constate expressément, que les deux mille sept cent cinquante (2.750) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de deux millions sept cent cinquante mille francs (2.750.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre millions de francs (4.000.000,- LUF), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Bettembourg.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 11i des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ soixante-quinze mille luxembourgeois (75.000,- LUF).

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Faber, J.-F. Harpes, H. Djelassi, J.-N. Bremer. F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 1999, vol. 843, fol. 41, case 10. – Reçu 27.500 francs.

Le Releveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 juillet 1999.

F. Molitor.

(36985/223/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

INTERPACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

(36986/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

INTERNATIONAL WELFARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 9.299.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL WELFARE DEVELOPMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 9.299,

constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1970, publié au Mémorial C, n° 13 du 27 janvier 1971, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le ministère du notaire instrumentaire en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C de l'année 1998, page 10440.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sylvie Colling, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à Senningerberg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social.
- 2) Nominations statutaires.
- 3) Divers.

II.- Il résulte d'une liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à l'assemblée.

Cette liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

III.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, au 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

L'assemblée générale décide encore de modifier l'article 1^{er}, alinéa deux des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société aura son siège à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission du conseil d'administration de la société et de celle du commissaire aux comptes, décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2002:

- a) Monsieur Michele Catelli, Administrateur de sociétés, demeurant à Milano;
- b) Monsieur Enrico Catelli, Administrateur de sociétés, demeurant à Milano;
- c) Monsieur Mario Merlo, Administrateur de sociétés, demeurant à Como.

L'assemblée générale décide encore de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000:

La société ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

Elle décide par vote séparé d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature individuelle de chacun des trois administrateurs.»

Elle décide encore de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois d'avril à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée, les membres du bureau ont signé avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, S. Colling, N. Coster, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 118S, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

J.-P. Hencks.

(36983/216/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

INTERNATIONAL WELFARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 9.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(36984/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.734.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXOR GROUP

E. Chaltin

(36936/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

EVOLUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1a, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 39.386.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 14 avril 1999

L'Assemblée reconduit le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2000 statuant sur les comptes au 31 décembre 1999.

Pour extrait conforme

EVOLUTION

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36935/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.988.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FDR GESTION S.A.
Signature

(36937/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.988.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 1999

Continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société
FDR GESTION S.A.
Signature

(36938/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

GESECALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 32.984.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 1996, acte publié au Mémorial C, numéro 441, du 7 septembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESECALUX S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(36963/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

F.I.L. CASA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 34.570.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(36942/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FERROCOMMERZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.201.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour FERROCOMMERZ S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
SGG

Signature Signature

(36939/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FEUERSTEIN ANLAGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.500.

Les comptes annuels au 31 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 326, fol. 6, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(36941/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FEUERSTEIN ANLAGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.500.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 1999 que:

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période d'au moins cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'assemblée a décidé la distribution du solde net de liquidation aux actionnaires. Le solde de liquidation non réclamé (s'il y en a) sera déposé à la Caisse des Consignations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 27, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36940/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FINGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur (jusqu'au 29 juin 1999).
Siège social: B-6280 Lovervel, 12, rue de la Blanche Borne (à partir du 29 juin 1999).
R. C. Luxembourg B 37.528, en voie d'inscription au R. C. Charleroi.

Constituée en date du 5 juillet 1991 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, numéro 313, du 14 août 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 152, du 20 avril 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 février 1999 et du 31 mai 1999, actes en voie de publication, transférée en Belgique par acte reçu par le même notaire en date du 29 juin 1999, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINGEN S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(36946/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FINGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur (jusqu'au 29 juin 1999).

Siège social: B-6280 Loverval, 12, rue de la Blanche Borne (à partir du 29 juin 1999).

R. C. Luxembourg B 37.528, en voie d'inscription au R. C. Charleroi.

Constituée en date du 5 juillet 1991 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, numéro 313, du 14 août 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 152, du 20 avril 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 février 1999 et du 31 mai 1999, actes en voie de publication, transférée en Belgique par acte reçu par le même notaire en date du 29 juin 1999, acte en voie de publication.

—
Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINGEN S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(36947/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FINGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur (jusqu'au 29 juin 1999).

Siège social: B-6280 Loverval, 12, rue de la Blanche Borne (à partir du 29 juin 1999).

R. C. Luxembourg B 37.528, en voie d'inscription au R. C. Charleroi.

Constituée en date du 5 juillet 1991 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, numéro 313, du 14 août 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 152, du 20 avril 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 février 1999 et du 31 mai 1999, actes en voie de publication, transférée en Belgique par acte reçu par le même notaire en date du 29 juin 1999, acte en voie de publication.

—
Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINGEN S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(36948/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FLAMIERGE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 25.315.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1986, acte publié au Mémorial C, numéro 77, du 31 mars 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1988, acte publié au Mémorial C, numéro 131 du 17 mai 1988.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLAMIERGE FINANCE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(36949/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FMC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 60.328.

Constituée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 626, du 10 novembre 1997.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 10, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FMC FINANCE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(36950/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FINANCE TB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.278.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(36943/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FINANCIERE DU LYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.590.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FINANCIERE DU LYS S.A.
Signature

(36944/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FONTAINEBLEAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.676.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FONTAINEBLEAU HOLDING S.A.
Signature

(36951/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FORUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.488.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour FORUS HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(36955/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 32.984.

Constituée le 2 février 1990 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, numéro 295, du 24 août 1990, modifiée par-devant le même notaire en date des 20 et 27 décembre 1995, actes publiés au Mémorial C, numéro 147, du 25 mars 1996 et au Mémorial C, numéro 175, du 9 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1996, acte publié au Mémorial C, numéro 443, du 9 septembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KERMADEC S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(36993/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FTI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 63.460.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FTI HOLDING S.A.
Signature

(36956/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

FTI INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 63.461.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FTI INVESTISSEMENT S.A.
Signature

(36957/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

GANECA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.432.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
GANECA HOLDING S.A.
Signature

(36958/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

G.I.I., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1a, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 38.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 1999

L'Assemblée reconduit le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2000 statuant sur les comptes au 31 décembre 1999.

Pour G.I.I. S.A.
BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36964/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

GRAFICOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.865.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour GRAFICOM S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(36965/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

G.B.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.423.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
G.B.D. S.A.
Signature

(36961/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

GUYMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.613.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999.

GUYMON HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(36966/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

G.X.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.424.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
G.X.B. S.A.
Signature

(36957/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

INSTITUT COMMERCIAL INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 62.278.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 juillet 1999, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant échu à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1999 la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS ASSOCIES S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 juillet 1999, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue en date du 13 juillet 1999, a décidé de nommer Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Pierre Bouchoms en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

INSTITUT COMMERCIAL INDUSTRIEL S.A.
P. Bouchoms S. Vandi R. Szymanski
Président Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36980/093/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

GEORGE TOWN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.845.

EXTRAIT

- a) Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 30 juillet 1999 que
– le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
– l'assemblée générale a procédé à la reconstitution entière des organes sociaux et a nommé:

Administrateurs:

- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., demeurant à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels;
- Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;
- Mademoiselle Gabriele Schneider, employée privée, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2004.

– le conseil d'administration a été autorisé à nommer comme administrateur-délégué Mademoiselle Gabriele Schneider et ceci conformément à l'article 60 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

b) Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 juillet 1999 que, suite à l'autorisation reçue par l'assemblée générale ordinaire du même jour et conformément à l'article 60 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration a nommé Mademoiselle Gabriele Schneider, prénommée, administrateur-délégué de la Société avec tous pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et courante et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36962/535/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

ICORI, IMPRESA COSTRUZIONI RICOSTRUZIONI ESTERO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 53.299.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 34, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(36976/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

INTERCHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 15.101.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 26, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1999.

Signature.

(36981/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

INTERTEC CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 85A, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 39.460.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1999, vol. 525, fol. 94, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1999.

Signature.

(36987/697/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

HELSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.610.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ITL 48.432.278,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1999.

Signature.

(36968/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

HELSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.610.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ITL 53.157.338,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1999.

Signature.

(36969/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

HELSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.610.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ITL 53.745.969,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1999.

Signature.

(36970/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.

LAZULI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(36997/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1999.